



Service acheteur :

Plate-forme commissariat ouest (PFC-O)
Division Achats Publics
Bureau Achats de Fournitures et Services
Quartier Foch - BP 22 - 35998 - Rennes cedex 9

SIRET unique de l'Etat : 110 002 011 00044
(à utiliser pour la facturation électronique)

SIRET PFC-O : 130 015 407 00013
(pour information)

Service exécutant :

Plate-forme commissariat ouest (PFC-O)
Division Finances - Bureau exécution - Section Fournitures et Services
Quartier Foch/BP 22 - 35998 Rennes cedex 9.

Code service exécutant (SE) :
D0410U5035 (à utiliser pour la facturation électronique)

Comptable assignataire :

Direction départementale des finances
publiques du Finistère (DDFIP 29)
4 Square Marc Sangnier - CS 92839
29 228 Brest Cedex 2
ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr –
02.98.80.55.55

Points de contact :

Procédure – suivi d'exécution : pfc-ouest.dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr

Facturation – paiement : pfc-ouest-dfin-fm.referent.fct@intradef.gouv.fr

MARCHÉ PUBLIC

Entretien du parc d'appareils de levage par maintenance préventive et VPO (lot 1), ainsi que l'aménagement et l'entretien par maintenance préventive d'une zone de charge dédiée à ces appareils (lot 2), au profit de l'ELOCA d'Angers.

Code CPV :

Lot 1 : 50100000-6, Services de réparation et d'entretien de véhicules et d'équipements associés et services connexes.

Lot 2 : 51511000-7, Services d'installation de matériel de levage et de manutention, excepté ascenseurs et escaliers mécaniques.

Règlement de la consultation (RC)

Marché de défense ou de sécurité

Niveau de classification¹ :

MD	MA	MS	NP
		X	

Référence de la procédure : DAF_2025_001349

Sommaire :

- I – Conditions de la consultation
- II – Etapes du marché
- III – Analyse des offres du lot 1
- IV – Analyse des offres du lot 2
- V – Attribution du marché

Annexes du RC :

- A : modalités de signature électronique,
- B : fournisseur non soumissionnaire,
- C : attestation de visite.

¹ Marché sensible

I - Conditions de la consultation

Procédure	Le marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L2323-1 et R2323-3-1° du code de la commande publique. La présente consultation donnera lieu à un marché avec mise en concurrence et négociation.
Forme du marché	- Le lot 1 donnera lieu à un marché ordinaire. La consultation concerne des prestations forfaitaires et sera conclue avec un seul attributaire. - Le lot 2 donnera lieu à un marché composite conclu avec un seul attributaire. La consultation comprend une partie forfaitaire et une partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé en vertu des articles L2325-1-1°, R2362-1, R.2362-2, R.2362-5 et R.2362-8 du code de la commande publique. La partie « accord cadre à bons de commandes » concerne les prestations à prix unitaires : l'achat d'accumulateurs. Cet accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 65 000 € HT, sur 7 ans. La partie forfaitaire portera sur l'installation de la zone de charge et sa maintenance.
Allotissement	- lot 1: prestation de maintenance préventive et vérification périodique obligatoire du parc d'appareils de levage au profit de l'ELOCA d'Angers, - lot 2 : aménagement d'une zone de charge pour les appareils de levage et sa maintenance préventive au profit de l'ELOCA d'Angers.
Lieu d'exécution	Les prestations de maintenance, les interventions, l'installation de la zone de charge et les livraisons se feront au profit de l'ELOCA d'Angers dont les locaux sont situés au 88 avenue Jean Boutton 49130 Les Ponts de Cé.
Durée et exécution du marché	- lot 1 : le marché est passé pour une durée d'un an reconductible 6 fois à compter de sa date de notification, soit une période de 7 ans maximum. - lot 2 : pour la partie maintenance, le marché est passé pour une durée d'un an reconductible 6 fois à compter de sa date de notification, soit une période de 7 ans maximum. Pour la partie installation de la zone de charge, elle s'arrêtera à la date de fin de son installation.
Variantes	Les variantes sont interdites.
Clause sociale (non obligatoire)	Une considération sociale est prévue dans le cadre de l'exécution du présent marché, il s'agit du dispositif du militaire blessé. Ce dispositif permet à un militaire blessé, suivi par Défense mobilité, de découvrir un métier, un secteur d'activité, le monde de l'entreprise, confirmer ou infirmer un projet professionnel, en réalisant un stage dans l'entreprise titulaire du marché. Les modalités d'exécution de ce dispositif sont précisées dans le cahier des clauses particulières (CCP).

II - Etapes du marché		
Etapes	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Pas d'envoi papier.
		<u>Modifications des documents de la consultation :</u> <i>Des modifications non substantielles peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.</i> <i>Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats doivent répondre sur la base du dernier dossier modifié.</i> <i>Dans le cas où un candidat a remis un pli avant les modifications, il peut en remettre un nouveau sur la base du dernier dossier modifié, avant les dates et heures limites de remise des plis.</i> <i>Dans l'hypothèse où la date de remise des plis initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des plis dans le délai imparti, cette date est reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.</i>
		<u>Questions-réponses :</u> <i>Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.</i> <i>Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des plis.</i>
2	<u>Renseigner sa candidature</u>	<u>Au choix :</u> - Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur <u>PLACE</u> puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/operateur-economique/repondre. En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct - Ou via les formulaires DC1 et DC2 <u>En complément du DUME ou DC1, DC2, il est demandé de fournir les documents suivants :</u> - les certificats professionnels liés aux activités de la maintenance en lien avec le marché (à joindre avec le cadre de réponse technique).
		<u>Exclusions :</u> <i>Le candidat ne doit pas être dans un des cas d'exclusion visés par les articles L.2341-1 à L.2341-3 (exclusions de plein droit) ou L2341-5 (exclusions à l'appréciation de l'acheteur) du code de la commande publique. Lorsqu'un candidat, en cours de procédure, est frappé par une de ces exclusions, il en informe l'acheteur sans délai.</i> <i>Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.</i> <i>Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.</i> <i>Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou,</i>

	<i>en cas de groupement, par le mandataire du groupement. A défaut, le candidat ou le groupement est exclu de la procédure.</i> <i>Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans un délai supplémentaire de 5 jours ouvrés, l'acheteur se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure.</i>	
3	<u>Renseigner son offre</u>	<u>Les documents à fournir au titre de l'offre sont :</u> - l'acte d'engagement renseigné (AE - ATTRI 1), ses annexes financières (1 annexe pour le lot 1 et 3 annexes pour le lot 2) - le cadre de réponse technique (du lot concerné) figurant en annexe à l'AE, - l'offre peut être complétée d'un mémoire technique libre mais non obligatoire, - l'attestation de visite du site de l'ELOCA d'Angers en annexe C du présent RC, - l'(les) attestation(s) d'assurance, - un RIB. Dans le cas d'un recours à un sous-traitant, le candidat doit fournir un DC4. Les documents et informations doivent être rédigés en langue française. <u>Visite du site de l'ELOCA d'Angers :</u> Les sociétés peuvent effectuer une visite sur le site de l'ELOCA d'Angers pendant la phase de publication du marché. Il leur est conseillé de prendre rendez-vous 20 jours avant la date limite de réception des offres mentionnée sur PLACE. La visite est : - lot 1 : facultative, - lot 2 : obligatoire. La prise de rendez-vous se fera auprès de : M. Drouet, tél. : 02 41 96 67 27, laurent1.drouet@intradef.gouv.fr. Les visites peuvent être programmées du lundi au jeudi de 8h00 à 15h00. L'attestation de visite jointe en annexe C de ce présent RC est à faire signer pendant la visite et à transmettre dans l'offre. <u>Comment déposer son offre :</u> L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les dates et heures indiquées sur la PLACE, dans un fichier compressé au format ZIP ou équivalent.
	<i>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</i> - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. <i>En cas de <u>cotraitance (groupement)</u>, et en raison de l'étroite imbrication des prestations, la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.</i> <i>La partie « Identification du groupement » de l'acte d'engagement devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</i> Offres valables 120 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.	

4	<u>Examen des offres et négociation</u>	<u>Examen des offres :</u> Les offres seront notées selon les modalités précisées à la partie III de ce RC « Analyse des offres ». Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article L.2352-1 du code de la commande publique sont éliminées. Toutefois, dans le cadre de cette procédure avec négociation, l'acheteur peut inviter tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de ces offres. <u>Négociations :</u> L'acheteur se réserve le droit : - de négocier tout ou partie de l'offre initiale ou ultérieure avec les soumissionnaires, - d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments des offres et se déroulera par correspondance via PLACE. En cas de négociation, il appartient à chaque soumissionnaire de rester sur son offre ou d'en remettre une nouvelle. L'acheteur analysera la dernière offre déposée par chaque soumissionnaire.
5	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer le marché (acte d'engagement joint au CCP). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre. Les modalités de signature électronique sont détaillées en annexe A de ce présent RC. Si le soumissionnaire retenu ne peut signer l'acte d'engagement (ATTRI 1) dans un délai de sept jours à compter de la demande du RPA, il sera éliminé et la même demande sera adressée au soumissionnaire suivant dans l'ordre de classement des offres.

III – Analyse des offres du lot 1

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés ci-dessous. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note.

Offre notée sur 100 points

Critères	Répartition des points
Critère 1 : Prix Maintenance préventive et VPO L'offre de chaque soumissionnaire sera notée en fonction de la DPGF, selon la formule suivante : (DPGF la plus basse / DPGF de l'offre notée) x 60	Noté sur 60 points
Critère 2 : Technique L'offre technique de chaque soumissionnaire sera appréciée selon les réponses apportées dans le cadre technique (annexe 2 de l'AE) : - <u>Sous-critère 1 : méthodologie (20 points)</u> : Appréciation de l'organisation qui sera mise en place dans le cadre de ce présent marché : réalisation du planning des interventions préventives, réalisation des maintenances, retour d'expérience, qualité du service de l'assistance. - <u>Sous-critère 2 : moyens (10 points)</u> : Composition et expertise de l'équipe qui interviendra, matériels mis à disposition du marché.	Noté sur 30 points
Critère 4 : Environnement - <u>Sous-critère 1 : élimination des déchets (5 points)</u> Actions mises en place pour le traitement des déchets (graisse, chiffons, huiles, produits de nettoyage, solvants, batteries, etc). - <u>Sous-critère 2 : valorisation des déchets (5 points)</u> Actions mises en place pour valoriser les déchets.	Noté sur 10 points

IV – Analyse des offres du lot 2

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés ci-dessous. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note.

Offre notée sur 100 points

Critères	Répartition des points
Critère 1 : Prix <u>- Sous-critère 1 : installation de la zone de charge (40 points)</u> L'offre de chaque soumissionnaire sera notée en fonction de la DPGF, selon la formule suivante : $(DPGF \text{ la plus basse } / DPGF \text{ de l'offre notée}) \times 40$ <u>- Sous-critère 2 : maintenance de la zone de charge (10 points)</u> L'offre de chaque soumissionnaire sera notée selon la formule suivante : $(\text{prix forfaitaire annuel le plus bas} / \text{prix du candidat noté}) \times 10$ <u>- Sous-critère 3 : fourniture d'accumulateurs (10 points)</u> L'offre de chaque soumissionnaire sera notée selon la formule suivante : $(\text{montant total du BPU le plus bas} / \text{montant total du BPU de l'offre notée}) \times 10$	Noté sur 60 points
Critère 2 : Technique L'offre technique de chaque soumissionnaire sera appréciée selon les réponses apportées dans le cadre technique (annexe 4 de l'AE) : <u>- Sous-critère 1 : installation de la zone de charge (15 points)</u> - Méthode (10 points) : il s'agit d'apprécier la qualité technique de la solution proposée par le candidat. Le candidat présente, explique et justifie la solution proposée : organisation de la mise en place de la zone de charge. Planning (calendrier détaillé). Gestion de la livraison des équipements nécessaires à l'installation. Méthode utilisée pour s'assurer de la conformité de l'installation. Méthode utilisée pour la formation des utilisateurs. - Moyens (5 points) : composition et expertise de l'équipe qui interviendra, équipements utilisés (profil des intervenants, qualification, expériences, moyens matériels mis en place), appréciation de la qualité des matériaux utilisés (résistance et adaptés aux conditions climatiques « semi-extérieur »). <u>- Sous-critère 2 : maintenance de la zone de charge (10 points)</u> - Méthode et calendrier mis en place (6 points) : organisation de la maintenance de la zone de charge - Moyens (4 points) : nombre et expertise de l'équipe qui interviendra, équipements utilisés dans le cadre de la maintenance préventive (profil des intervenants, qualification, capacité pour informer le client de tout problème, expériences, moyens matériels mis en place)	Noté sur 25 points
Critère 3 : Délais de réalisation de la zone de charge $(\text{délai le plus court} / \text{délai du candidat noté}) \times 5$	Noté sur 5 points
Critère 4 : Environnement <u>- Sous-critère 1 : élimination des déchets (5 points)</u> Actions mises en place pour le traitement des déchets (graisse, chiffons, huiles, produits de nettoyage, solvants, batteries, etc.) <u>- Sous-critère 2 : valorisation des déchets (5 points)</u> Actions mises en place pour valoriser les déchets.	Noté sur 10 points

V - Attribution du marché

Documents à fournir

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché fournit :

- dans un délai de sept jours, les documents suivants;
 - l'ATTRI 1 (AE, engagement des parties) signé avec ses annexes,
 - une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions,
 - une attestation de régularité fiscale,
 - un extrait Kbis ou équivalent,
 - en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
 - un relevé d'identité bancaire ou postal.

L'offre du soumissionnaire, attributaire du marché est rejetée s'il ne produit pas dans le délai imparti les attestations prévues supra. Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire ces documents dans les mêmes conditions. Si nécessaire, cette procédure est reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

ANNEXE A au RC - Modalités de signature électronique

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Signature électronique des documents

Chaque document à signer doit l'être individuellement.

Le candidat doit impérativement respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature du signataire ;
2. à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature* conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

** Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).*

Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas :

Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue" : le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- <http://www.lsti-certification.fr> ;
- https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl.pdf

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas :

Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance.

La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

Le signataire transmet les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...
- Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 :

Le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État. Dans ce cas, le candidat est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2 :

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ;
- Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.



QUESTIONNAIRE FOURNISSEURS NON SOUMISSIONNAIRES

Dans le cadre de la démarche qualité menée à la PFC_O et dans un souci de référencement de nos fournisseurs (sourcing), il est demandé de bien vouloir compléter le questionnaire suivant et de nous le retourner par courriel à l'adresse suivante : pfc-ouest.dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr.

OBJET DE LA CONSULTATION :

Entretien du parc d'appareils de levage par maintenance préventive et VPO (lot 1), ainsi que l'aménagement et l'entretien par maintenance préventive d'une zone de charge dédiée à ces appareils (lot 2), au profit de l'ELOCA d'Angers.

Après examen du dossier de consultation, ma société ne soumissionne pas en raison : *(cocher une ou plusieurs cases) : (cocher une ou plusieurs cases)*

- ☐ d'un besoin ne correspondant pas à notre offre,
- ☐ d'un calendrier ou carnet de commandes déjà rempli,
- ☐ des critères de sélection des offres (à préciser) :

.....

- ☐ des contraintes techniques demandées (à préciser) :

.....

- ☐ des contraintes administratives (à préciser) :

.....

- ☐ d'un manque de visibilité sur le volume et/ou la périodicité des prestations (minimum, maximum...) :

.....

- ☐ du délai de réponse trop court pour répondre à l'offre

.....

- ☐ de difficultés liées à des marchés antérieurs (délais de paiement, lieux d'exécution,...) (à préciser) :

.....

- ☐ Je souhaite / ☐ Je ne souhaite pas être consulté à l'avenir pour ce type de marché.

Nom, prénom, qualité :
Date et signature :

Fait à

Le

Signature



ATTESTATION DE VISITE

Objet : Entretien du parc d'appareils de levage par maintenance préventive et VPO (lot 1), ainsi que l'aménagement et l'entretien par maintenance préventive d'une zone de charge dédiée à ces appareils (lot 2), au profit de l'ELOCA d'Angers.

Grade et nom du responsable de la visite :

atteste que M. / Mme :

représentant la société :

en qualité de :

a visité le site afin de procéder à l'estimation et à l'appréciation des prestations à réaliser pour :

☐ Lot 1, Prestation de maintenance préventive et vérification périodique obligatoire du parc d'appareils de levage.

☐ Lot 2, Aménagement d'une zone de charge pour les appareils de levage et sa maintenance préventive.

A , le

Signature du responsable de la visite

Signature du responsable de la société